

26. Juli 1948

26 juillet 1948

l'ajoute que d'après les renseignements qui m'ont été fournis, une indemnité a été versée ou proposée aux neuf entreprises suisses
B.II.a.23 AI/KA
r.B.51.362.A.16. LS/GB

VITA SAHNFABRIK & MASCHINEN
LAGERSTÄTTENFABRIK & Iden-Operstein
TSCHUDIN & Weill a. Rh.
TRIKOTINDUSTRIE KOBLENZ & Nechingen
GUSSEWERKE & Frankenthal
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la correspondance échangée au sujet de l'indemnisation proposée à un certain nombre d'entreprises suisses en Zone française d'occupation ayant été l'objet de prélèvements, et plus particulièrement à ma lettre du 2 juillet 1948.

J'ai eu depuis lors l'occasion de m'entretenir de cette question avec le Service du Contrôle des Biens qui est chargé de la liquidation de ces affaires et qui m'a laissé entendre que si les firmes suisses intéressées ont l'intention de faire usage de l'offre des autorités françaises de faciliter le réemploi des indemnités versées à l'achat de biens réels, elles devraient négocier avant la fin du mois en raison du fait que dès le 1er août des négociations pourraient avoir lieu que dans le cadre trizonal, ce qui compliquerait sans doute beaucoup les choses.

Au Contrôle des Biens on m'a laissé entendre qu'il ne s'agit pas de procurer aux entreprises ayant subi des prélèvements des machines provenant d'entreprises allemandes, mais bien plutôt de chercher à leur faciliter l'acquisition de marchandises ou de matières premières, éventuellement importées de l'étranger. On m'a cité l'exemple de plusieurs entreprises suédoises, se trouvant dans le même cas, qui ont négocié dans cet ordre d'idée et ont obtenu des marchandises ou des matières premières dans des conditions favorables pour elles.

J'ai cru bien faire d'interpeller tout de suite par téléphone les entreprises suisses entrant en ligne de compte en leur suggérant de venir au début de cette semaine à Baden-Baden pour prendre d'abord contact avec le Consulat et ensuite avec le Service du Contrôle des Biens, afin de voir si les propositions de ce dernier peuvent les intéresser.

P.S. La Vita Saahnfabrik & Maschinenfabrik & Nechingen qui a négocié la semaine dernière avec le Consulat de Baden-Baden pour le réemploi de l'indemnité versée pour le réemploi de ses machines.
Contentieux, Affaires financières
et Communications du Département
politique fédéral,
B e r n e .

./.



25 juillet 1948

25 juillet 1948

J'ajoute que, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, une indemnité a été versée ou proposée aux neuf entreprises suivantes:

VITA ZAHNFABRIK à Säckingen

X LAGERSTEINFABRIK à Idar-Oberstein

X TSCHUDIN à Weil a. Rh.

X TRIKOTINDUSTRIE KOBLENZER à Hechingen

GUSSWERKE à Frankenthal

ALUMINIUM à Rheinfelden

ALUMINIUM GIESSEREIN à Villingen

MULLER à Eisenberg

X SCHIESSER à Radolfzell

Comme vous le savez, l'Aluminium a refusé l'indemnité proposée.

En revanche, l'entreprise Gusswerke à Frankenthal a déjà accepté une proposition de emploi de la part des autorités d'occupation.

Il reste donc six entreprises qui ont reçu un versement et qui seraient susceptibles d'en négocier le emploi avec le Contrôle des Biens.

En ce qui concerne la maison Hahnhart à Schwenningen, celle-ci n'a pas été portée sur la liste des bénéficiaires d'un versement en reichsmark en raison du fait que lors d'un entretien avec M. Farcot, de la Direction des Réparations et Restitutions, M. Hahnhart avait d'avance refusé toute indemnisation, se réservant, comme je vous l'avais écrit, de remettre l'affaire entre les mains de son avocat de Paris.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du développement de cette affaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul de Suisse :

Naville

P.S. La Vita Zahnfabrik à Säckingen, qui a négocié la semaine dernière avec le Service du Contrôle des Biens, vient de m'informer qu'elle est arrivée à une entente pour le emploi de l'indemnité versée pour livraison de ses machines.

B e r n e